

**Délibération n°2024.10.02 :**

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO (REMPLACEMENT DE M. PÉCOT ET M. RASSAËRT)**

**Date de convocation** :23 septembre 2024

**Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :**

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

**Délégués titulaires excusés :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

**Pouvoirs :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Myriam DUTEIL
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Philippe MARIE
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

**Secrétaire de séance** : Jean-François BERNARD

**Carte** : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
<b>Délégués</b>	14	7	14	0	0	14
<b>Voix</b>	41	21	41	0	0	41



## **Exposé des motifs**

Le Président rappelle que l'article 5 du règlement intérieur prévoit que la commission d'appel d'offres est composée du président et de cinq membres titulaires.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, parmi les délégués syndicaux.

Lors des dernières élections à la CAO en décembre 2023, il avait été décidé l'organisation suivante, basée sur une répartition homogène des membres entre la rive droite et la rive gauche de l'aval vers l'amont :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Cyriaque LETHUILLIER	Jean-François BERNARD
Philippe MARIE	Hubert LECARPENTIER
Hugo LANGLOIS	Bertrand PÉCOT
Bernard LEROY	Frédéric DUCHÉ
Alexandre RASSAËRT	Jean-Pierre BREUGNOT

Respectivement en mai et en juin 2024, le Département de l'Eure a délibéré pour remplacer M. RASSAËRT par Mme DUTEIL et la Communauté de Communes Roumois Seine a désigné M. THIÉBAULT en remplacement de M. PÉCOT.

Il convient par conséquent de remplacer les délégués sortants au sein de la CAO.

## **Délibération**

Le comité syndical,

VU :

- l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le règlement intérieur du syndicat mixte.

CONSIDÉRANT :

Considérant que Madame DUTEIL, Messieurs Cyriaque LETHUILLIER, Philippe MARIE, Hugo LANGLOIS, Bernard LEROY sont candidats pour être membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Considérant que Messieurs Jean-François BERNARD, Hubert LECARPENTIER, Damien THIEBAULT, Frédéric DUCHÉ et Jean-Pierre BREUGNOT sont candidats pour être membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres titulaires suivants :
  - Cyriaque LETHUILLIER
  - Philippe MARIE
  - Hugo LANGLOIS

- Bernard LEROY
- Myriam DUTEIL

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres suppléants suivants :

- Jean-François BERNARD
- Hubert LECARPENTIER
- Damien THIEBAULT
- Frédéric DUCHÉ
- Jean-Pierre BREUGNOT

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

## **Exposé des motifs**

Le Président rappelle que l'article 5 du règlement intérieur prévoit que la commission d'appel d'offres est composée du président et de cinq membres titulaires.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, parmi les délégués syndicaux.

Lors des dernières élections à la CAO en décembre 2023, il avait été décidé l'organisation suivante, basée sur une répartition homogène des membres entre la rive droite et la rive gauche de l'aval vers l'amont :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Cyriaque LETHUILLIER	Jean-François BERNARD
Philippe MARIE	Hubert LECARPENTIER
Hugo LANGLOIS	Bertrand PÉCOT
Bernard LEROY	Frédéric DUCHÉ
Alexandre RASSAËRT	Jean-Pierre BREUGNOT

Respectivement en mai et en juin 2024, le Département de l'Eure a délibéré pour remplacer M. RASSAËRT par Mme DUTEIL et la Communauté de Communes Roumois Seine a désigné M. THIÉBAULT en remplacement de M. PÉCOT.

Il convient par conséquent de remplacer les délégués sortants au sein de la CAO.

## **Délibération**

Le comité syndical,

VU :

- l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le règlement intérieur du syndicat mixte.

CONSIDÉRANT :

Considérant que Madame DUTEIL, Messieurs Cyriaque LETHUILLIER, Philippe MARIE, Hugo LANGLOIS, Bernard LEROY sont candidats pour être membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Considérant que Messieurs Jean-François BERNARD, Hubert LECARPENTIER, Damien THIEBAULT, Frédéric DUCHÉ et Jean-Pierre BREUGNOT sont candidats pour être membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres titulaires suivants :
  - Cyriaque LETHUILLIER
  - Philippe MARIE
  - Hugo LANGLOIS

- Bernard LEROY
- Myriam DUTEIL

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres suppléants suivants :

- Jean-François BERNARD
- Hubert LECARPENTIER
- Damien THIEBAULT
- Frédéric DUCHÉ
- Jean-Pierre BREUGNOT

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20241007-2024-10-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024